

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 38 (1897), p. 401-408

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1897__38__401_0

© Société de statistique de Paris, 1897, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques

<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 12. — DÉCEMBRE 1897.

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 1897.

SOMMAIRE — Election et présentation de nouveaux membres — Avis relatif au renouvellement partiel du Bureau et du Conseil — Présentation des ouvrages : le Secrétaire général, MM Schelle, Pierre des Essars, Maurice Bellom et Cheysson — Suite de la discussion de la communication de M. Pierre des Essars sur les dépôts de titres à la Banque de France : MM. Alfred Neymarck, R-G Lévy et Levasseur — Communication de M. E. Cheysson relative au recensement de la circulation sur les routes nationales ; discussion : MM Adolphe Coste et Cheysson — Communication de M. H. Tarry sur l'or artificiel — Communication de M. Arsene Dumont sur la dépopulation dans le département de l'Orne ; discussion : MM E. Levasseur, Cheysson, A. Dumont et J. Bertillon

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. le Docteur Jacques Bertillon.

Le procès-verbal de la séance du 20 octobre 1897 est adopté.

Sont élus, à l'unanimité, *membres titulaires* :

MM. Albert CHAUFON, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation ;

Léopold SPITZER

Est présenté, pour être soumis à l'élection dans la prochaine séance, comme *membre titulaire* ;

Sur la proposition de MM. Jacques Bertillon et Émile Yvernès :

M. DESPLANQUES, avocat, membre de la Société d'économie sociale, 7, rue Frédéric-Bastiat.

M. le PRÉSIDENT rappelle que la Société devra, dans sa séance du 15 décembre prochain, procéder aux élections pour le renouvellement partiel du Bureau et du Conseil.

Pour se conformer à l'article 6 du règlement, le Conseil a dressé, dans sa réunion du 14 novembre courant, la liste des candidats qu'il propose pour les diverses fonctions qui vont être vacantes, aux termes des statuts. Il s'agit de pourvoir au remplacement : 1° du Président ; 2° d'un vice-président ; 3° de deux membres du Conseil, tous sortants et non rééligibles. M. le Président communique la liste de présentation arrêtée par le Conseil :

Président : M. Beaurin-Gressier ;

Vice-président : M. Edmond Duval ;

Membres du Conseil : MM. Edmond Fléchet et Arthur Chervin ;

M. le Président ajoute que toute candidature proposée par cinq membres au moins est, de droit, ajoutée à la liste dressée par le Conseil, pourvu qu'elle soit conforme aux dispositions des articles 5 et 8 des statuts et transmise au Secrétaire général dans les huit jours qui suivront la présente séance (§ 2 de l'article 6 du règlement).

Les élections auront lieu dans les conditions déterminées par les articles 5, 7 et 8 du règlement modifié par la Société dans la séance du 16 juin 1897: « Les membres titulaires sont seuls électeurs et éligibles; ils peuvent envoyer leur vote écrit et clos au Président de la Société. » L'enveloppe devra porter la signature de l'électeur. S'il y a lieu de procéder à un second tour de scrutin, les membres titulaires présents prennent seuls part au vote.

Le scrutin sera ouvert à 9 heures et fermé à 10 heures.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL annonce que la Société a reçu, depuis le 20 octobre dernier :

1° Le tome X bis des *Annales des assemblées départementales*, dans lequel M. J. DE CRISENOY rend compte des travaux des conseils généraux en 1896;

2° Le 2° volume du *Cours de droit administratif et de législation française des finances* (7^e édition), que M. Th. DUCROCQ a consacré aux tribunaux administratifs (1).

3° Un volume de M. Yves GUYOT sur *les travaux publics*, dont on trouvera plus loin une analyse (voir p. 432).

4° Un ouvrage de M. Georges ROCHÉ sur *la culture des mers en Europe*; cette étude permet de juger, dans son ensemble, le travail accompli depuis le célèbre pisciculteur Coste, dans le domaine scientifique comme dans le domaine industriel, pour généraliser « la culture des mers ».

Parmi les documents officiels, le Secrétaire général signale particulièrement la *statistique des chemins de fer français* au 31 décembre 1895.

A l'occasion de cette publication, M. SCHELLE fait observer qu'elle contient, pour la première fois, la statistique des tramways (voyageurs et marchandises). Il demande à être inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine séance pour faire une communication sur ce sujet.

M. Pierre DES ESSARS fait hommage à la Société, de la part de M. Edmond Théry, d'un livre intitulé : *Les valeurs mobilières en France*. L'auteur n'a pas eu l'intention de dresser l'inventaire de la fortune mobilière de la France, ni de calculer si cette fortune mobilière est trop imposée ou ne l'est pas assez par rapport à la fortune immobilière; il a voulu surtout essayer de déterminer, d'une manière aussi exacte que possible, le changement survenu entre les années 1880, 1890 et 1897 dans la valeur du capital et du revenu du principal élément de la fortune mobilière de la France, c'est-à-dire dans la valeur et le rendement des fonds d'État, actions et obligations d'origine française, et des valeurs étrangères possédées par les Français.

M. Maurice BELLOM dépose, au sujet de la *Statistique des accidents dans les mines allemandes*, une note qui sera publiée dans le Journal de la Société.

M. CHEYSSON présente, de la part de M. Arnaudeau, la *table des nues-propriétés et usufruits des obligations de 500 fr.* (au taux de 1/2 en 1/2 p. 100, depuis 2 1/2 p. 100 jusqu'à 57 p. 100) *d'après le temps qui reste à courir jusqu'à la fin des emprunts*, précédée des « vies mathématiques » des obligations 2 1/2 et 3 p. 100. C'est un travail très utile à tous les calculateurs financiers et ils doivent en être reconnaissants à notre savant et laborieux collègue qui, malgré son état de santé, continue à leur fournir des tables numériques, dont quelques-unes sont devenues classiques et rendent à l'industrie et à la Banque des services de tous les instants.

M. le PRÉSIDENT remercie, au nom de la Société, M. Arnaudeau de cette nouvelle contribution, dont M. Cheysson vient de faire ressortir toute l'importance.

(1) Voir, sur le 1^{er} volume de cet important ouvrage, le *Journal de la Société de statistique de Paris*, 1897, p. 204, et sur le 2^e volume, la présente livraison, p. 431.

La discussion est reprise sur la communication de M. Pierre des Essars relative aux *dépôts de titres à la Banque de France*.

M. Alfred NEYMARCK fait remarquer que le travail de M. des Essars apporte une contribution importante à la statistique des valeurs mobilières en démontrant à nouveau le morcellement de l'épargne, la diffusion des valeurs, l'accroissement de la fortune constituée en rentes et titres divers d'actions et d'obligations. Il résulte, en effet, de ce travail, que plus le nombre des valeurs et des porteurs de titres a augmenté, plus le revenu a diminué ; il résulte, en outre, que les portefeuilles de nos rentiers français se composent, en majeure partie, de rentes et de valeurs françaises ; que les titres étrangers n'y entrent qu'en dernier lieu. Les plus petits portefeuilles possèdent tout d'abord des obligations à lots, puis des obligations de chemins de fer, des rentes françaises, ce que l'on appelle des titres de père de famille. Les titres étrangers et les valeurs industrielles à revenu variable sont acquis seulement après qu'une base solide a été donnée à la première économie.

La statistique de M. des Essars est d'autant plus intéressante qu'elle s'appuie sur le montant et la composition des dépôts à la Banque de France, c'est-à-dire sur les documents les plus sérieux ; si pareil travail était fait dans les grands établissements financiers, les conclusions seraient plus formelles encore. On peut dire, en effet, que la Banque de France a une clientèle privilégiée, moins démocratique que celle des établissements de crédit ordinaires.

D'autre part, la Banque reçoit gratuitement en dépôt des titres russes ; il est clair que ces titres doivent être en plus grand nombre dans ses caisses que dans celles de telle autre banque qui prélèvera un droit de garde ; il en est de même dans les établissements de crédit qui conservent gratuitement les titres qu'ils ont émis ou bien en effectuent sans frais les services financiers : le nombre des déposants sera chez eux plus élevé que dans d'autres banques qui prélèvent une commission pour ces divers services.

Il serait donc utile que le même travail, si judicieusement et si consciencieusement fait par M. des Essars, d'après le portefeuille d'un millier de déposants à la Banque de France, fût établi, en suivant les mêmes cadres, dans les grands établissements financiers. Les résultats d'ensemble étant ensuite totalisés, on aurait un aperçu à peu près complet du montant et du morcellement des valeurs mobilières, car on pourrait admettre que la majorité des portefeuilles restants, non déposés dans les banques, sont constitués à peu près de la même façon.

Cette méthode, ajoute M. Alfred Neymark, est celle que j'ai cru devoir suivre dans mes divers travaux sur les valeurs mobilières et particulièrement sur les titres des compagnies de chemins de fer. Après avoir relevé, compagnie par compagnie, le nombre des titres au porteur et des titres nominatifs, les résultats d'ensemble ont permis d'indiquer tout à la fois le nombre et le morcellement considérable de ces titres, leur répartition dans les portefeuilles, la proportion qui existe entre les valeurs au porteur et nominatives.

Sans entrer dans les détails de la statistique que M. des Essars a établie d'après les dépôts de titres à la Banque de France et qui le conduisent à confirmer mes évaluations antérieures, on voit, à nouveau, combien l'épargne est morcelée, divisée à l'infini, comment elle est soucieuse de ses placements en donnant la première place à nos titres et fonds français.

Cette épargne, dans sa formation et ses développements successifs, est excessivement curieuse à suivre, et M. Alfred Neymark croit utile de le démontrer par quelques faits :

1° Les premières économies, les premiers francs mis de côté sont déposés dans les caisses d'épargne ; le nombre des petits épargneurs ayant moins de 20 fr. en dépôt est considérable ; le chiffre total des livrets de la caisse nationale et des caisses privées était, au 31 décembre 1895, de 8 745 742 pour un capital de 4 milliards 148 millions. Voilà toute une armée démocratique de petits capitalistes et de rentiers, bien plus nombreuse, bien plus puissante que les déposants dans les grandes banques ;

2° Quand cette épargne s'accroît, la première valeur qu'elle achète est une obligation à lots, de la Ville de Paris ou du Crédit foncier. On veut laisser la porte ouverte à la fortune ; le gros lot est l'idéal espéré et rêvé par les petites bourses ;

3° Après l'obligation à lots, quand cette petite épargne augmente encore, l'obligation de chemins de fer et la rente française marchent de pair dans la confiance et le choix des petits capitalistes. La clientèle des obligations de chemins de fer se trouve dans toute la France, dans les plus grandes villes comme dans les plus petits hameaux ; elle est répartie dans toutes les classes de la société, les plus riches comme les plus modestes.

Cette clientèle s'est développée à partir du jour où les compagnies ont délivré leurs titres aux guichets de leurs gares et ont annoncé que les services financiers de leurs titres, paiement de coupons, remboursement des obligations sorties aux tirages, seraient effectués sans frais.

Le petit rentier est flatté de posséder un titre du chemin de fer qui traverse son département, sa ville, sa commune, sa bourgade. Il en a été et il en est de même pour la rente française. Ce qui a contribué à sa diffusion a été la division des titres en petites coupures de 1, 2, 3, 4, 5, 10 fr. de rentes, puis la facilité de payer ses contributions avec les coupons, de donner ses « ordres d'achat » au trésorier général, à la recette particulière des finances. Les petits rentiers sont flattés, eux aussi, de pouvoir se rendre tous les trois mois chez le trésorier général, à « la recette » ou chez le percepteur, et de montrer ainsi qu'ils sont rentiers de l'État ;

4° Quand l'aisance fait place à l'économie réalisée sou par sou, franc par franc, quand la première base des économies a été assise sur l'obligation à lots, l'obligation de chemins de fer, le titre de rente française, on cherche à augmenter quelque peu son capital et son revenu. C'est alors que, timidement d'abord, on se décide à choisir quelques valeurs à revenu variable ; on commence par les « actions françaises », de chemins de fer ; on achète ensuite des actions de sociétés de crédit, de titres industriels ; puis, tout en dernier lieu, on se décide à mettre en portefeuille quelques valeurs étrangères : parmi ces dernières, on prend d'abord les fonds d'État, à revenu fixe ; puis les obligations de chemins de fer, et enfin les actions de banque et de sociétés diverses.

5° L'aisance s'est largement développée : la fortune arrive, le petit capitaliste, le petit épargneur, est devenu « riche », mais, parallèlement aussi, les besoins et les charges de la vie se sont accrus. C'est alors que les valeurs à revenu variable et les titres étrangers prennent une plus large place dans la composition des portefeuilles. Que cette fortune s'accroisse encore, on songera aux placements immobiliers, aux achats de terres ou d'immeubles, aux prêts hypothécaires.

L'épargne modeste se compose donc, dit M. Alfred Neymarck, d'obligations à lots, d'obligations de chemins de fer, de titres de rente française, en proportion bien plus forte qu'en actions à revenu variable et valeurs et fonds étrangers.

Quand cette épargne a fait place à la fortune, ces proportions se modifient complètement. Les gros revenus, les titres à revenu variable, les titres étrangers se trouvent en plus grosse partie dans les portefeuilles.

Examinés dans leur ensemble, les portefeuilles français se composent comme suit :

75 p. 100 en titres français ;

25 p. 100 en titres étrangers.

Dans les 75 p. 100 de titres français, les obligations de chemins de fer et les rentes françaises représentent 50 p. 100 ; les obligations à lots, 5 p. 100 ; les actions industrielles de 10 à 15 p. 100 ; les actions de sociétés de crédit, compagnies d'assurances, 5 à 10 p. 100. Dans les 25 p. 100 de titres étrangers, 5 à 10 p. 100 sont consacrés aux obligations et actions de sociétés diverses étrangères ; 10 à 15 p. 100 aux fonds d'États. Ces évaluations, ajoute M. Alfred Neymarck, ne s'éloignent pas beaucoup de la réalité : elles sont confirmées, du reste, par notre stock général de titres français et étrangers.

Nous possédons 20 milliards de valeurs et fonds étrangers dans les portefeuilles français, dont 12 à 13 milliards de fonds d'États étrangers. Ces chiffres résultent de mes précédentes évaluations et de celles toutes récentes auxquelles s'est livrée la commission du budget ; 7 à 8 milliards sont constitués sur des titres divers, actions et obligations.

Quant aux valeurs françaises, y compris les rentes, nous en possédons, déduction faite de celles qui peuvent appartenir aux étrangers et se trouvent au dehors, pour 60 milliards. En déduisant les 26 milliards de rente, il resterait 34 milliards de valeurs diverses. Sur ces 34 milliards, les actions et obligations de chemins de fer français représentent, à elles seules, aux cours actuels, 20 à 21 milliards ; les emprunts de villes, de départements, du Crédit foncier, 6 milliards ; les actions de sociétés financières, 2 milliards ; près de 6 milliards sont placés en actions et obligations industrielles, sociétés d'assurances, etc.

Ce total des valeurs françaises est facile à vérifier : il suffit de capitaliser le produit de l'impôt de 4 p. 100 sur le revenu, en ayant soin d'en déduire le produit des valeurs étrangères taxées, celui des commandites et parts d'intérêts, celui des lots et primes au remboursement, l'impôt des congrégations religieuses, etc. Tous comptes faits, cette statistique précise démontre que l'ensemble des valeurs et fonds d'État français, dans les portefeuilles français, atteint et dépasse même quelque peu le chiffre de 60 milliards.

L'évaluation du capital et du revenu des valeurs et fonds étrangers est plus difficile à faire : les éléments qui peuvent concourir à ces évaluations sont d'ordre différent, et je les ai indiqués dans de précédents travaux. Ce sont les chiffres des émissions ; le nombre et le montant des titres admis à la cote, le total des remises faites par les gouvernements étrangers ayant à payer leurs coupons au dehors, le mouvement des échanges et conversions de titres, renouvellement de feuilles de coupons. Ces modes d'évaluation sont essentiellement variables, en raison même du caractère international des titres qui se négocient, pour la plupart, sur les divers marchés français.

On conserve bien plus longtemps en portefeuille un titre de rente française, une obligation de chemin de fer, une valeur française ; on réalise et on échange, au contraire, bien plus facilement un titre de rente italienne, autrichienne, turque, égyptienne, etc., et c'est ce qui explique, en grande partie, pourquoi les évaluations du stock de valeurs étrangères, possédées par la France, peuvent sensiblement varier d'une année à l'autre. Les évaluations les plus optimistes dépassent le chiffre de 26 milliards ; les plus modérées vont jusqu'à 15 ou 16 milliards. Celles, toutes récentes, de la commission du budget, conformes, du reste, à celles que j'avais précédemment établies, donnent une évaluation approximative de 20 milliards.

On a dit que dans cette évaluation de 20 milliards il n'avait pas été tenu compte des valeurs et fonds étrangers déposés dans des banques étrangères. Cette objection n'est pas fondée ; peu importe, en effet, l'endroit où les titres sont déposés, il suffit que leur revenu soit envoyé en France et consommé en France, et que les titres appartiennent à des Français.

Quant au morcellement des valeurs mobilières, à la diffusion des rentes, des actions et des obligations de chemins de fer, des actions et obligations du Crédit foncier, des actions de la Banque de France, des documents que l'on peut considérer comme officiels démontrent que c'est, en majeure partie, la petite épargne qui détient ces valeurs. Pour les rentes sur l'État, on a la statistique du nombre des inscriptions au porteur des rentes, de celui des inscriptions nominatives ; on connaît le nombre des rentiers qui, tous les jours, se présentent dans les recettes des finances, dans les trésoreries, aux guichets du Trésor, pour encaisser leurs coupons. Sans doute, un rentier peut posséder plusieurs inscriptions nominatives, plusieurs inscriptions au porteur, mais on sait aussi que ces inscriptions multiples ne tardent pas à être groupées, réunies en une seule ; on sait encore que le nombre des porteurs de rentes sur l'État n'est pas moindre de 2 millions, ce qui représenterait environ 400 francs de rente par rentier, bien que pour beaucoup d'entre

eux cette moyenne soit encore de beaucoup trop élevée. Les comptes rendus annuels de la Banque, du Crédit foncier, fournissent l'indication précise du nombre, de la répartition et du morcellement de leurs titres. On connaît la diffusion des actions et obligations de chemins de fer : examinés en bloc, tous ces milliards et millions dont la masse paraît si imposante ne sont, en réalité, comme l'a dit et répété M. Alfred Neymarck, que de la poussière de titres et de la poussière de revenus.

Les statistiques mobilières ont une grande utilité, dit en terminant M. Alfred Neymarck ; elles démontrent la force de l'épargne dans notre pays, et combien on a tort, par des attaques inconsidérées, d'enrayer son développement.

Il ne faut pas porter envie aux rentiers ; si leur capital s'est accru, leurs revenus, par la baisse du loyer des capitaux, diminuent sans cesse. M. E. Cheysson, dans une récente étude, a démontré d'une façon saisissante que la baisse du taux de l'intérêt de 5 à 3 p. 100 correspondait, pour les rentiers, à une diminution annuelle de revenu de 1 600 millions. Sans doute, leur capital s'est accru, mais un rentier ne vit pas avec son capital, il vit avec son revenu ; et les rentiers d'aujourd'hui, ceux qui placent leurs économies, sont obligés de se contenter de 3 p. 100 et moins. On ne peut vivre avec des rentes aussi réduites.

Il ne faut pas attaquer cette masse de petits épargneurs ; il ne convient pas de les grever sans cesse d'impôts nouveaux ; ils ne demandent pas aux pouvoirs publics de les protéger, mais simplement de les laisser tranquilles.

M. Raphaël-Georges Lévy fait remarquer que ceux qui ont fait des statistiques sur la possession de valeurs étrangères par des Français n'ont, sans doute, pas tenu compte des titres laissés à l'étranger. Il s'est livré sur ce point à une enquête personnelle et ce sont les résultats de cette enquête qui l'ont amené à donner son chiffre de 27 milliards.

M. LEVASSEUR a répondu que M. Neymarck ne considérait pas que l'objection modifiât ses évaluations et ses calculs. Peu importe, a-t-il dit succinctement, l'endroit ou le pays où les titres sont laissés en dépôt. Il suffit que leur revenu soit envoyé en France ou consommé en France et que les titres appartiennent à des Français.

Personne ne demandant plus la parole, la discussion est close et l'assemblée passe à l'ordre du jour.

M. CHEYSSON, en présentant, dans la séance du 20 octobre dernier, l'Album de statistique graphique du Ministère des travaux publics pour 1895 et 1896, avait annoncé que, sur la demande du Président, il exposerait avec quelques détails, dans la séance actuelle, non seulement les résultats numériques, du *recensement de la circulation sur les routes nationales*, mais encore la méthode de cette grande opération. La parole lui est donnée pour cette communication qui, en raison de son importance et de son étendue, est publiée séparément (voir p. 417).

M. Adolphe COSTE demande si le recensement de la circulation n'a porté jusqu'ici que sur les routes nationales. Il serait très intéressant d'y procéder pour les routes départementales.

M. CHEYSSON répond que dans quelques départements seulement, on s'est préoccupé du recensement de la circulation sur les routes départementales. On se trouve, presque partout, en présence d'une insuffisance statistique, mais surtout technique.

M. H. Tarry fait une communication sur *l'or artificiel*, que le chimiste Emmens prétend fabriquer industriellement depuis six mois aux États-Unis.

Voici le bordereau des lingots d'or déposés au Bureau d'essai de l'Administration des Monnaies des États-Unis, à New-York, les 16 avril et 26 août 1897, par M. Emmens.

TABLEAU.

Description du métal or :

		Désignation des bordereaux.	16 avril 1897.	26 août 1897.
Poids	{	avant la fonte	219 ^{gr} ,591	678 ^{gr} ,06
		après la fonte	218 ,969	677 ,12
Or.	{	Titre en millièmes.	658 ⁰⁰ / ₀₀	674 ,5 ⁰⁰ / ₀₀
		Valeur en francs	496 ^f ,04	1 572 ^f ,34
Argent séparé de l'or.	{	Titre en millièmes.	260 ⁰⁰ / ₀₀	430 ⁰⁰ / ₀₀
		Valeur en francs.	5 ,75	13 ,16
		(à 0,47 l'once standard.)		
		Valeur totale en francs.	<u>501^f,79</u>	<u>1 585^f,50</u>
		Frais de fonte, séparation, affinages, alliage et mise en barres du métal fin.	6 ,32	8 ,70
		Valeur nette en francs	<u>495^f,47</u>	<u>1 576^f,80</u>
Valeur	{	en monnaie d'or	489 ^f ,72	1 563 ^f ,64
		en monnaie d'argent.	5 ,75	13 ,16

Valeur nette des lingots en francs.

Date des dépôts.	Poids après fusion.	Titre de l'or.	Titre de l'argent.	Valeur nette.
N° 1 : 13 avril 1897.	218 ^{gr} ,97	658 ⁰⁰ / ₀₀	260 ⁰⁰ / ₀₀	495 ^f ,47
N° 2 : 23 avril 1897.	298 ,90	601,5 ⁰⁰ / ₀₀	326 ⁰⁰ / ₀₀	622 ,12
N° 3 : 7 mai 1897.	340 ,89	649,5 ⁰⁰ / ₀₀	275 ⁰⁰ / ₀₀	764 ,62
N° 4 : 22 mai 1897.	376 ,04	685,5 ⁰⁰ / ₀₀	233 ⁰⁰ / ₀₀	888 ,27
N° 5 : 12 juin 1897.	516 ,32	578,9 ⁰⁰ / ₀₀	340 ⁰⁰ / ₀₀	1 037 ,09
N° 6 : 6 juillet 1897.	522 ,54	»	»	1 139 ,60
N° 11 : 26 août 1897.	677 ,12	674,5 ⁰⁰ / ₀₀	430 ⁰⁰ / ₀₀	1 576 ,80
Total des onze premiers lingots . .	4 ^{kil} ,598 ^g			

N. B. Ce bordereau, destiné à servir d'avis au déposant, n'a pas d'autre valeur.

Cette communication a été, de la part de plusieurs membres de l'assemblée, l'objet des plus extrêmes réserves.

M. Arsène DUMONT entretient l'assemblée de *la dépopulation dans le département de l'Orne*.

On parle beaucoup de la dépopulation, dit M. Arsène Dumont, mais on ne l'étudie pas assez. Depuis si longtemps que l'on s'en préoccupe, personne ne sait encore à cette heure quelles sont les communes de France où la natalité s'élève à son maximum et quelles sont celles où elle descend à son minimum.

Ce minimum existe peut-être dans l'Orne. En tout cas, ce département est certainement l'un des plus malades qui soient en France, sous tous les aspects de son état démographique.

Sur 512 communes dont il se compose actuellement, 146 ont dû être laissées de côté à cause de leur petitesse, qui ne présentait pas une base suffisamment sûre aux calculs. Les 366 autres ont été étudiées sous le rapport de leur natalité, de leur nuptialité, de leur mortalité, de l'excès des décès sur les naissances pendant la décade 1883-1892 et sous le rapport de la dépopulation pendant les vingt ans écoulés de 1876 à 1896.

Cette enquête révèle des natalités beaucoup plus faibles que tout ce qui avait jamais été signalé dans quelque collectivité humaine que ce soit. Il n'y a pas moins de dix-neuf communes ayant une natalité inférieure à 12 naissances pour 1 000 habitants; plusieurs n'en ont que 9 ou 10; enfin deux communes ont chacune 8,7 naissances seulement par an pour 1 000 habitants.

Les deux principaux centres de dépression se rencontrent dans la haute vallée de la Sarthe, d'une part, de l'autre, dans les cantons de Briouze, Ecouché et Putanges. Les arrondissements d'Alençon et d'Argentan sont les plus malades, ceux de Mor-

tagne et de Domfront le sont moins, surtout dans leurs parties les plus éloignées du centre.

Quelque faible que soit la natalité, la mortalité n'en est pas moins le plus souvent égale ou supérieure, quelquefois très supérieure, à la moyenne française, de sorte qu'il se produit des excès considérables des décès sur les naissances. Il n'y a pas plus de 18 communes sur 366 où les naissances dépassent encore les décès. Par contre, il y en a un très grand nombre qui ont moins de 75 naissances pour 100 décès. Dans 22 communes, le nombre des décès est plus de deux fois celui des naissances. Enfin, on trouve deux communes dont l'une n'a que 35,0 et l'autre que 34,9 naissances pour 100 décès.

Toutes les communes, sauf 20, ont vu leur population décroître de 1876 à 1896. 143 communes ont perdu plus de 20 p. 100 de leur population en vingt ans. Sur ce nombre, 124 ont perdu de 20 à 30 habitants pour 100 en vingt ans, 15 communes en ont perdu de 30 à 40, enfin 4 en ont perdu de 40 à 43,3 p. 100 pendant le même laps de temps.

En somme, on doit considérer le département de l'Orne comme une riche collection de pathologie sociale, présentant aux regards du démographe observateur les cas les plus variés et les plus intenses. C'est sur les points où ces phénomènes sont le plus accusés qu'on a le plus de chances d'en découvrir les causes. Il serait bien désirable que l'État, qui n'a point encore cru devoir dépenser un centime pour l'étude de la dépopulation, fit faire un travail analogue, mais plus complet, pour tous les départements.

M. LEVASSEUR remarque qu'il existait autrefois dans les environs d'Alençon beaucoup de tisserands à domicile. Il demande si des modifications économiques n'auraient point contribué à entraîner cet état démographique.

M. DUMONT répond, qu'en effet, la concurrence des grandes usines a tué complètement le tissage de la toile à domicile. Les tisserands ne sont point revenus à l'agriculture; ils ont émigré. Il en résulte que la proportion des adultes, dans la population, est faible et que la proportion du groupe d'âge de 60 à 63 ans est excessive. L'abaissement de la natalité dans les communes de l'Orne tient donc en partie à la composition de la population, mais elle tient aussi, pour une forte part, à la volonté réfléchie de n'avoir que peu ou point d'enfants. Depuis le commencement du siècle, la plupart des communes de la haute vallée de la Sarthe n'a jamais eu qu'une natalité extrêmement faible.

M. CHEYSSON fait une question relative au sexe des enfants dans ces familles à fécondité si limitée.

M. DUMONT répond qu'il n'a pu étudier la masculinité et que des unités démographiques aussi petites se prêtent, du reste, fort mal à un examen de cette nature.

M. J. BERTILLON fait remarquer l'extrême faiblesse des chiffres de natalité observés par M. Arsène Dumont : un grand nombre de communes n'ont qu'une natalité oscillant de 12 à 9; deux même n'ont guère plus de 8 naissances par an pour 1000 habitants. Cela montre combien se trompent les auteurs qui annoncent que la natalité française étant tombée progressivement au chiffre paradoxal de 21 naissances pour 1000 habitants, ne baissera plus beaucoup parce qu'elle serait près du minimum observable. La vérité est qu'il n'y a pas de minimum à la natalité, et M. Dumont nous en donne la preuve; il y en a évidemment un à la mortalité, puisqu'on ne parviendra pas à supprimer la mort, ni même à l'éloigner bien sensiblement; quant à la natalité, son minimum est zéro, ou peu s'en faut.

L'ordre du jour de la séance du 15 décembre prochain est fixé comme suit :

1° Élections pour le renouvellement partiel du Bureau et du Conseil;

2° Communication de M. Edmond Fléchet sur la statistique agricole décennale de 1892.

La séance est levée à 11 heures 20.

Le Secrétaire général,
Em. YVERNÈS.

Le Président,
Jacques BERTILLON.